

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-060613-227

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies

**DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR
LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES, L.R.C. (1985) c. C-36 DE:**

**RISING PHOENIX INTERNATIONAL INC.
10864285 CANADA INC.
11753436 CANADA INC.
CDSQ IMMOBILIER INC.
COLLÈGE DE L'ESTRIE INC.
ÉCOLE D'ADMINISTRATION ET DE SECRÉTARIAT DE LA
RIVE-SUD INC.
9437-6845 QUÉBEC INC.
9437-6852 QUÉBEC INC.**

Débitrices

et

RICHTER ADVISORY GROUP INC.

Contrôleur

et

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Demanderesse

et

CAROLINE MASTANTUONO

et

CHRISTINA MASTANTUONO

et

JOSEPH MASTANTUONO

Intimés

AVIS DE PRÉSENTATION COMMERCIALE (SALLE 16.04)

1. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de Bene Esse en déclaration d'inapplicabilité de la suspension des procédures et, subsidiairement, pour lever la suspension des procédures en faveur des administrateurs et dirigeants* sera présentée pour adjudication **virtuellement** devant l'Honorable David A. Collier de la Cour Supérieure, du district de Montréal, siégeant en Chambre commerciale, le **13 avril 2022 à 14 h 00** dans la salle 16.04 virtuelle du Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6

2. COMMENT JOINDRE À L'AUDITION VIRTUELLE

Les coordonnées pour vous joindre à l'audition virtuelle sont les suivantes :

16.04 [Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[+1 581-319-2194](#) Canada, Quebec (Numéro payant)

[\(833\) 450-1741](#) Canada (Numéro gratuit)

ID de conférence : 516 211 860#

[Numéros locaux](#) | [Réinitialiser le code confidentiel](#) | [En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)

Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence

teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1149478699

[Autres instructions relatives à la numérotation VTC](#)

- a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien suivant :
- c) **par vidéoconférence** : teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1149478699
- d) **en personne**, si et seulement si vous n'avez pas accès à l'un des moyens technologiques ci-dessus identifiés. Vous pouvez alors vous rendre à la salle 16.04 du palais de justice de Montréal situé au :

1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE VIRTUEL

PRENEZ AVIS que si vous désirez contester la procédure vous devez en aviser par écrit l'instituteur de la procédure aux coordonnées indiquées dans cet avis de présentation au moins 48 heures avant la date de présentation de la procédure et participer à l'appel du

rôle virtuel. À défaut, un jugement pourrait être rendu lors de la présentation de la procédure, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont, entre autres, la négociation, la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 2).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 5 avril 2022

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocat-conseil

Me Brandon Farber
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Téléphone : 514-397-5179
Télécopieur : 514 397 7600
Courriel : bfarber@fasken.com

N° : 500-11-060613-227

PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies

DISTRICT DE MONTRÉAL

LOCALITÉ DE MONTRÉAL

**DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES,
L.R.C. (1985) C. C-36 DE :**

RISING PHOENIX INTERNATIONAL INC. 10864285 CANADA INC.

11753436 CANADA INC.

CDSQ IMMOBILIER INC.

COLLÈGE DE L'ESTRIE INC.

**ÉCOLE D'ADMINISTRATION ET DE SECRÉTARIAT DE LA RIVE-
SUD INC.**

9437-6845 QUÉBEC INC.

9437-6852 QUÉBEC INC.

Débitrices

-et-

RICHTER ADVISORY GROUP INC.

Contrôleur

c.

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Demanderesse

-et-

CAROLINE MASTANTUONO

CHRISTINA MASTANTUONO

JOSEPH MASTANTUONO

Défendeurs

17236/329171.00001

BF1339

**AVIS DE PRÉSENTATION COMMERCIALE
(SALLE 16.04)**

Demande de Bene Esse en déclaration d'inapplicabilité de la
suspension des procédures et, subsidiairement, pour lever la
suspension des procédures en faveur des administrateurs et
dirigeants (Loi sur les arrangements avec les créanciers)

ORIGINAL

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500

C. P. 242

Montréal (Québec) H4Z 1E9

Me Brandon Farber

bfarber@fasken.com

Tél. +1 514 397 5179

Fax. +1 514 397 7600